



Randonnée Cyclo organisée par le VCS

Règlement du Brevet Fédéral et des allures Audax, modérées et libres, sur Route 150 km

“Tour en Pays de Redon et Gâvre” le 16 Mars 2024

Version modifiée concernant la responsabilité Club

Le Brevet Fédéral, ouvert aussi aux autres allures : Audax (22,5 km/h), modérées et libres, de 150 km, dit “Tour en Pays de Redon et Gâvre”, organisé par le VCS, le 16 Mars 2024, est une randonnée touristique ouverte à tous et toutes, licenciés FFVélo et non licenciés. Cette randonnée est réservée au plus de 16 ans.

Il ne s'agit pas d'une compétition. Il n'y aura donc pas de classement. Ce règlement sera amendé si besoin, pour tenir compte de nouvelles consignes administratives ou de la FFVélo.

L'accueil des participants au départ et au retour **se fera au local du Club** (VCS place des Lucines à Saint-Sébastien sur Loire 44230 – Ligne 28 arrêt “La Plume”), **un point de ravitaillement sur le circuit est organisé au rond-point de la Belle Etoile en forêt du Gâvre (km 76), les participants doivent cependant veiller à être autonomes en boissons et aliments.** Un moment convivial (boissons, sandwiches) est prévu et proposé au retour, au local du Club VCS.

Les lieux et les horaires de départ, de passage aux points de contrôle route, et de retour sont mentionnés sur la fiche descriptive des parcours dont un exemplaire est mis à disposition de chaque participant au départ (pointage sur route au km 54 à Nozay, **au km 76 en Forêt du Gâvre** et au km 102 km à Malville).

Les départs route s'effectueront entre 8h00 et 8h30, par groupes d'allure homogène, de maximum 20 cyclotouristes, avec départs échelonnés de 5 min par ALLURE DECROISSANTE, pour éviter tout risque de regroupement sur le parcours, les allures de référence route sont 22,5 km/h (correspondant à une allure Audax), 25, 27 et 30 km/h.

Les groupes à allures Audax (22,5 km/h) et modérées (25 km/h) seront encadrés par 2 cyclotouristes du VCS, qui veilleront au bon déroulement du brevet (respect du code de la route, du présent règlement, respect des règles FFVélo, et des autres usagers, respect des horaires, appel à assistance en cas de besoin,...).

Pour les cyclistes qui le souhaitent pour homologation brevet, les pointages route ont lieu au départ du VCS Saint-Sébastien (44), puis à **Nozay (44) au km 54, dans la Forêt du Gâvre (44 - RP Belle Etoile) au km 76, à Malville (44) au km 102** et au retour au VCS Saint-Sébastien (44).

- Avant le départ, tous les participants doivent renseigner et signer une fiche d'engagement, qui sera le support du registre des participants.
- La randonnée s'effectue sur un parcours non fléché, ouvert à la circulation publique. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent en toutes circonstances respecter les dispositions du code de la route, et les autres usagers de la route.
- Les groupes constitués sont au maximum de 20 cyclistes, dans le respect du code de route.
- Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle.
- La participation des mineurs (entre 16 ans et 18 ans) est interdite s'ils ne sont pas accompagnés d'un parent ou d'un tuteur déclaré sur le bulletin d'inscription.
- Les cyclotouristes doivent maîtriser leur vitesse pour eux même et pour les autres, et l'adapter selon les circonstances (encombres, travaux, intersections, autres cyclos, véhicules, piétons



-
- Les participants doivent être aptes physiquement et ne doivent pas présumer de leurs capacités techniques et physiques : chaque participant choisit, en fonction de ses capacités physiques et sportives, son allure et son rattachement à un groupe.
 - Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, du règlement type d'organisation de la FFVélo de Mars 2019 et plus généralement du code de la route.

Les organisateurs demandent le port du casque (obligation pour les mineurs).

En cas d'urgence appeler les pompiers : 18 ou 112.

Les contacts du VCS :

Yvon Sanseau (Président du VCS): 06 43 95 90 74

Marc Hubert (VP Route du VCS) : 06 74 58 33 71

& Philippe Cavard (responsable brevets du VCS) : 06 24 22 42 14.